|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(e) NATIONAL(e) DÉTACHÉ(e)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | FISMA – Directorate D « Banques, assurances et criminalité financière », Unité D.1 – « Régulation et supervision bancaire » |
| Numéro de poste Sysper: | 201852 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Almorò RUBIN DE CERVIN  01 Septembre 2024 / 3eme trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

FISMA D1 élabore et met en œuvre la législation de l’UE qui garantit que les banques européennes exercent leur activité dans le respect d’exigences prudentielles rigoureuses et pointues (fonds propres et liquidités) et qu’elles sont soumises à une supervision adéquate, contribuant ainsi, entre autres choses, à assurer la capacité des banques à poursuivre leurs financements aux entreprises et aux ménages, même en période de volatilité ou de crise sur les marchés financiers.

L’élaboration des exigences prend largement en compte les normes internationales. L’une des tâches importantes de l’unité consiste à suivre et à développer la position de la DG dans les enceintes internationales concernées, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

L’unité travaille en étroite collaboration avec l’Autorité bancaire européenne (ABE) à l’élaboration de la législation d’application et à la mise en œuvre cohérente des règles bancaires dans l’ensemble de l’UE.

L’unité est responsable de la mise en œuvre du cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU), ainsi que de la législation relative aux entreprises d’investissement, aux obligations sécurisées et aux conglomérats financiers.

Nous sommes une équipe conviviale et dynamique, composée de 20 membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un(e) expert(e) ayant une solide expérience en matière d’élaboration des politiques, possédant des connaissances techniques dans le domaine de la réglementation et de la supervision prudentielles des établissements de crédit, en général.

Le (la) candidat(e) retenu(e) devra contribuer au développement de la politique de l’UE dans le domaine de la réglementation et de la surveillance des établissements de crédit, à la coordination de la mise en œuvre du règlement sur les exigences de fonds propres, en mettant également l’accent sur les enjeux de risque opérationnel.

Notre équipe a besoin d’une personne pour :

* Aider ses collègues à élaborer des politiques dans le domaine de la réglementation/supervision bancaire des établissements de crédit et contribuer à l’élaboration législative de règles dans ce domaine, sous la supervision d’un(e) fonctionnaire AD;
* Assurer le suivi des propositions législatives dans le cadre du processus décisionnel interinstitutionnel, y compris leur adoption par la Commission, le Parlement européen et/ou le Conseil de l’Union européenne, notamment en ce qui concerne la réglementation et la surveillance des établissements de crédit;
* Aider un(e) administrateur (administratrice) à négocier la législation au nom de la Commission avec les États membres et le Parlement européen, dans le domaine relevant de la compétence de l’unité;
* Assister, sous la supervision d’un(e) administrateur (administratrice), à des réunions avec des parties prenantes externes, y compris les États membres, le Parlement européen et l’industrie;
* Assister, sous la supervision d’un(e) administrateur (administratrice), aux réunions des autorités et organismes de normalisation de l’UE et internationaux (par exemple, l’ABE, le Comité de Bâle);
* Collaborer avec l’ABE et le MSU sur des questions d’interprétation juridique, y compris des questions et des réponses dans le domaine du risque opérationnel;
* Fournir des contributions et des conseils spécifiques en ce qui concerne les règles prudentielles dans le domaine de la réglementation bancaire/de la surveillance des établissements de crédit/du risque opérationnel;
* Mettre en œuvre, assurer et/ou contrôler la mise en œuvre et/ou l’application correctes des politiques de l’UE dans le domaine de la réglementation prudentielle applicable aux établissements de crédit/au risque opérationnel, sous la supervision d’un(e) fonctionnaire AD;
* Assister un(e) administrateur (administratrice) dans la participation et/ou la représentation de la Commission dans les comités consultatifs, de gestion et/ou de réglementation, les groupes de travail et/ou tout autre groupe ad hoc; et
* Rendre compte de la mise en œuvre et/ou de l’application des politiques de l’Union européenne.

Le (la) candidat(e) retenu(e) devra être en capacité de réaliser une analyse rigoureuse des politiques et expliquer les positions de la Commission aux parties prenantes, dans les enceintes européennes et internationales de supervision et dans les négociations législatives à Bruxelles.

Le (la) candidat(e) retenu(e) devra également consacrer beaucoup de temps aux questions de mise en œuvre, comprenant l’adoption de la législation déléguée et des textes d’exécution, et le traitement des questions d’interprétation du droit de l’Union.

Le (la) candidat(e) retenu(e) rejoindra une équipe de collègues compétents et très motivés, déterminés à entretenir de bonnes relations de travail et une ambiance agréable. Étant donné que les priorités et la répartition des travaux doivent rester flexibles dans l’environnement dynamique dans lequel l’unité travaille, la connaissance par le (la) candidat(e) retenu(e) d’une série de domaines d’action et/ou la capacité d’adaptation revêtent une grande importance.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le (la) candidat(e) doit posséder une expérience professionnelle attestée, pendant au moins trois ans, au profit d’un employeur éligible, dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de surveillance équivalentes à celles du groupe de fonctions AD, dans le domaine de la réglementation/surveillance bancaire des établissements de crédit.

Une expérience avérée, pendant au moins un an, au profit d’un employeur éligible, dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de surveillance équivalentes à celles du groupe de fonctions AD, dans le domaine du risque opérationnel, constituerait un atout.

Une excellente maîtrise de l’anglais, tant à l’oral qu’à l’écrit, est requise. Une bonne maîtrise du français ou de l’allemand serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)